### République Française

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Arrondis Bublié lent de BLAYE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

ID: 033-213301260-20230403-2023\_018-DE

### Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

# Délibération n°2023-018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 avril 2023

Le 03 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 27 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents: F. DUMAS (Le Maire), A. CAVARD, F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. **GUILLOT, F. RIVIER** 

Absents excusés: F. MATHE, N. MOTARD (pouvoir à F. DUMAS), E. POUIT.

Secrétaire de séance : O. CLABAUX

### **NOMBRE DE MEMBRES:**

En exercice: 14 Présents: 11 Exprimés : 12

Pour : 12 Contre: 0 Abstention: 0

**OBJET:** 

Nouvelle actualisation du plan de financement -DSIL – restructuration de l'école communale

VU la délibération n°2020-054 du 19 octobre 2020 fixant les délégations au Maire;

VU la délibération n° 2021-063 du 29 novembre 2021 approuvant le projet de la restructuration de l'école ;

VU l'article 141 de la loi de finances initiale pour 2017 et l'article 157 de la loi de finances initiale pour 2018, créant la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et la pérennisant ;

CONSIDÉRANT l'adéquation du projet de restructuration de l'école avec les critères d'éligibilité de la DSIL;

CONSIDÉRANT l'avancée de l'étude du maître d'ouvrage, l'Atelier BHN;

CONSIDÉRANT la non-obtention de la DSIL en 2022;

CONSIDÉRANT le surcoût du projet par rapport au montant initialement prévu dans l'étude du cabinet Nechtan, dont le montant total des travaux s'élève désormais à 1 835 000€ HT;

CONSIDÉRANT les subventions dorénavant connues : Département, DETR et Fonds de Concours ;

CONSIDÉRANT le tableau de programmation des aides de l'Etat et la sollicitation de la commune au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023;

CONSIDÉRANT le projet de financement proposé, actualisé, ci-dessous :

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)	%
Coût total des travaux	1 835 000 €		
Département 2022		643 002 €	35.04
Etat DETR 2022		280 000 €	15.26
Etat DSIL 2023		525 510 €	28.64
Fonds de concours – CCLNG 2022		19 488 €	1.06
Commune (fond propre et emprunts)		367 000 €	20
Total	1 835 000 €	1 835 000 €	100

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID: 033-213301260-20230403-2023\_018-DE

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

valident le plan de financement actualisé

autorisent le Maire à solliciter la DSIL pour 2023 pour ce projet.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 avril 2023 Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 avril 2023

Le Maire, Florian DUMAS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.